



Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Montvendre du 28 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Montvendre, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Bruno SERVIAN, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Étaient présents : CARAYON Martine-SAYN Pierre-CHOVIN Sonia-PHILIBERT Stéphane-MARTIN Pascale-EIMBERT Laurent-DUMONT Séverine -BRACHET Armelle-MOUNIER Eric-CHAPRE Séverine-BRET Rémi-QUAILLET Christel-GELAIN Jérôme-Bruno SERVIAN
Excusé : SANCHEZ Pédro

Monsieur VALLOS Michel, trésorier présente au conseil un document de valorisation financière et fiscale 2013 en comparaison avec 2012 et explique au conseil que le budget est composé de deux sections le fonctionnement et l'investissement, les recettes de fonctionnement sont des produits issus de la fiscalité directe locale (taxe habitation, taxe foncière etc..) des locations, des produits exceptionnels. Le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, les dépenses sont : réparation, petit matériel, assurances, personnel communal, intérêts des emprunts et charges exceptionnelles.

La capacité d'autofinancement résultant de l'excédent de fonctionnement utilisable pour les opérations d'investissement doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Cette capacité d'autofinancement est l'indicateur d'une bonne gestion.

Le financement des investissements provient de l'autofinancement, des subventions et dotations et éventuellement des cessions de l'actif.

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Après délibération, le conseil décide de maintenir les taux 2013 qui sont les suivants :

✿ Taxe habitation	10.72 %
✿ Taxe Foncière Bâtie	13.39%
✿ Taxe foncière non bâtie	32.95%

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Présentation au conseil du fonctionnement d'une Agence Postale Communale (APC) ainsi que proposition de la convention avec la poste pour une durée de 9 ans renouvelable une fois. La poste versera une indemnité mensuelle de 996 € et fournira les équipements, matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'APC.

Le conseil donne un accord de principe pour le passage en APC.
Prochaine réunion le 30 avril pour finaliser ce passage.

INDEMNITE DES ELUS

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe des indemnités des élus sera identique à 2013 soit 32 808 € et répartie de la façon suivante :

- ✚ Le maire 35.22% de l'indice brut 1015.
- ✚ Chaque adjoint 12.23 % de l'indice brut 1015.

DECISION RECTIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La rectification du budget concerne le report du résultat de fonctionnement il s'agit de remplacer le montant de 367 987 € par 367 897 €.

REPARTITION DES SUBVENTIONS (budgétisé 20 000 €)

Aide et partage	600
Amicale des parents	150
Amicale des sapeurs pompiers	400
Amis de Montvendre	500
Assoc Anciens Combattants	80
Club des trois ponts	850
Coop maternelle	250
(Suite subvention)	
Croix rouge	50
Donneurs de sang	50
En Avant Montvendre	650
Ass fête de la musique	500
La comédia théâtre	350
Prévention routière	80
Les enfants du Mont Vénus	500
Ligue contre le cancer	50
Restaurant scolaire	10 190
USEP Montvendre	4 750



Le village
26120 Montvendre
mairie@montvendre.fr
www.montvendre.fr
04-75-59-06-13

DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Syndicat mixte du bassin versant de la Véore sont désignés titulaires Eric MOUNIER et Bernard BRET et délégué suppléant Rémi BRET.

Syndicat Intercommunal AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique), désignation d'un délégué Stéphane PHILIBERT.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR COMPABLE DU TRESOR

Le conseil décide d'attribuer à Monsieur VALLOS Michel, receveur comptable du trésor, le taux maximum d'indemnité de conseil.

Prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qui consistent à :

- ✚ Etablissement des documents budgétaires et comptables
- ✚ Gestion financière
- ✚ Gestion économique

Ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité "Indemnité de conseil". Elle est acquise pour la durée du mandat, elle est calculée suivant la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années.

Communauté de Communes de la Raye-

Election du président et vice-présidents:

Président	Monsieur BELLIER François
1 ^{er} vice-président	Monsieur SERVIAN Bruno
2 ^e vice-présidente	Madame BOUIT Séverine
3 ^e vice-président	Monsieur DELOCHE Georges
4 ^e vice-président	Monsieur SIEGEL Patrick

Le Maire

Bruno SERVIAN

La secrétaire de séance

Marie-Danielle GELIBERT